



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

PERSONNEL DES MANUFACTURES DE LA SEITA

(SEITA, 1932-1998)

Répertoire numérique détaillé

établi par Françoise DESMIER-MOREAU

1ère édition électronique

Centre des archives économiques et financières
Savigny-le-Temple

2023

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Gestion des ressources humaines, action sociale, formation, action syndicale.....	7
---	-------------------

Référence

B-0074248 - B-0074300

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Personnel des manufactures de la SEITA : gestion des ressources humaines, action sociale, formation, action syndicale (1932-1998)

Dates extrêmes

1932-1998

Noms des principaux producteurs

SEITA (Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes).

Importance matérielle

53 boîtes, 6,30 mètres linéaires.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine.

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement effectué en 2009 lors de la fermeture du service du Patrimoine d'Altadis, sous les cotes 31J-1 à 59.

Historique du producteur

Henri IV puis Richelieu sont les premiers en France à frapper le tabac d'un impôt. Sous Louis XIV, la vente du tabac devient un privilège réservé au gouvernement royal. En 1791, l'Assemblée nationale rend libres sa culture, sa fabrication et sa vente sous réserve du paiement de certains droits. En décembre 1810, le premier monopole est rétabli sous Napoléon, la gestion de celui-ci est déléguée à la Direction des Contributions Indirectes. En 1860, la direction générale des manufactures de l'État lui succède, elle se voit également confier l'exploitation du monopole des allumettes en 1889. Le 7 août 1926, le service d'exploitation industrielle des tabacs est séparé juridiquement de l'État et se voit rattaché à la caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale d'exploitation industrielle de la dette publique. Par conséquent, il s'agit d'un établissement public administré par un conseil d'administration de plusieurs membres dont le président est nommé par décret sur proposition

du ministre des finances. Le SEIT devient alors SEITA en 1935. Par ordonnance du 7 janvier 1959, le monopole du tabac et des allumettes est confié au service d'exploitation des tabacs et allumettes (SEITA), qui est alors désolidarisé de la caisse autonome d'amortissement. Le conseil d'administration est scindé en deux comités jusqu'au changement de statut de l'entreprise en 1961. Ainsi le comité financier, s'occupe des opérations et de la gestion financière de la caisse, le comité technique quant à lui est en charge de l'exploitation du monopole des tabacs, et a la tâche de décider des crédits à allouer au SEITA, le conseil d'administration quant à lui se prononce sur les projets qu'il présente. Le conseil consultatif émet des avis sur toute modification envisagée aux lois et décrets relatifs à la culture, à l'achat des tabacs indigènes, ainsi qu'à la vente des tabacs fabriqués. En 1980, celui-ci est transformé en société d'économie mixte, la SEITA est privatisée en 1995 et fusionne finalement en 1999 avec la société espagnole Tabacalera donnant ainsi naissance à Altadis qui sera rachetée en 2008 par Imperial Tobacco devenu depuis Imperial Brands.

Historique de la conservation

Depuis 1999 la SEITA a entrepris de sauvegarder son patrimoine et ses archives ainsi que de les mettre en valeur. Ce projet impliquait donc de mettre fin aux dispersions des fonds d'archives, ces derniers disposés en divers lieux non adéquates à leur conservation et à leur communication. Ainsi, en 2000 est créé le centre d'archivage aux Aubrais dans le Loiret, ayant pour but de réunir tous les fonds, de les inventorier et de faciliter le travail des chercheurs. Un archiviste est recruté et des locaux spécifiques sont affectés. Celui-ci va recevoir les archives du Musée-Galerie de la SEITA, fermé à la suite du déménagement d'Altadis en France, de l'Hôtel des tabacs, quai d'Orsay, à l'avenue de France dans le XIII^e arrondissement de Paris. C'est également dans ce contexte que va naître le comité d'histoire « SEITA, Terres, d'histoire » qui s'organise autour de ses archives pour les valoriser.

Les archives produites et reçues par la SEITA, en tant que service administratif, établissement public puis entreprise publique jusqu'au 24 février 1995, date de sa privatisation, sont des archives publiques. Une convention d'autonomie est accordée à la SEITA, par le ministère de la Culture et de la Communication (direction des Archives de France) en décembre 2005, pour en assurer la conservation et la communication. Cette convention est dénoncée en juillet 2008 avec le rachat d'Altadis par Imperial Tobacco, qui décide de l'abandon de la fonction archives. Après la dénonciation de la convention d'autonomie, les Archives de France demandèrent aux services d'archives départementaux de récupérer les archives concernant les manufactures du ressort de leurs départements. Les archives centrales de la SEITA sont alors transférées au service des archives du ministère de l'Économie et des Finances. Ce versement a été réalisé dans l'urgence lors de la fermeture du service du Patrimoine d'Altadis.

Évaluation, tris et éliminations

Les doublons ont été éliminés.

Mode de classement

Chronologique.

Accroissement

Fonds clos.

Présentation du contenu

Le bureau du personnel devient le service du personnel en 1958, puis la direction du personnel en 1963 et enfin la direction du personnel et des ressources humaines en 1980. Parallèlement au bureau gérant les questions de retraites ainsi que les services sociaux et

médicaux de l'ensemble des personnels travaillant à Paris et en province, les manufactures géraient elles-même leur personnel ouvrier.

Ce fonds issu de la Direction des ressources humaines de la SEITA concerne la gestion du personnel des manufactures. Il comprend les notes techniques relatives à la gestion des ressources humaines, l'action sociale, la formation et l'action syndicale.

Sources complémentaires

B-0080403 – B-0080434 : archives de la Direction des ressources humaines de la SEITA (1957-1999).

Bibliographie

Muriel Eveno et Paul Smith, Guide du chercheur, Histoire des monopoles du tabac et des allumettes en France XIXe-XXe siècles, 2003, 480 p.

Indexation

Tabac

Gestion du personnel

B-0074248/1 - B-0074300/1

Gestion des ressources humaines, action sociale, formation, action syndicale : notes techniques.

1932-1998

B-0074248/1

1932-1942

B-0074249/1

1943-1947

B-0074250/1

1948-1952

B-0074251/1

1953-1956

B-0074252/1

1957-1959

B-0074253/1

1960

B-0074254/1

1961

B-0074255/1

1962

B-0074256/1

1963

B-0074257/1

1964

B-0074258/1

1965

B-0074259/1

1966

B-0074260/1

1967

B-0074261/1

1968

B-0074262/1

1969

B-0074263/1

1970

B-0074264/1

1971

B-0074264/2

1972

B-0074265/1

1973

B-0074266/1

1974

B-0074267/1

1975

B-0074267/2

1976

B-0074268/1

1977

B-0074268/2

1978

B-0074269/1

1979

B-0074270/1

1980

B-0074271/1

1981

B-0074272/1

1982

B-0074273/1 - B-0074274/1

1983

B-0074273/1

Janvier à juin.

B-0074274/1

Juillet à décembre.

B-0074275/1 - B-0074276/1

1984

B-0074275/1

Janvier à juin.

B-0074276/1

Juillet à décembre.

B-0074277/1 - B-0074278/1

1985

B-0074277/1

Janvier à mai.

B-0074278/1

Juin à décembre.

B-0074279/1 - B-0074280/1

1986

B-0074279/1

Janvier à juin.

B-0074280/1

Juillet à décembre.

B-0074281/1 - B-0074282/1

1987

B-0074281/1

Janvier à juillet.

B-0074282/1

Août à décembre.

B-0074283/1 - B-0074284/1

1988

B-0074283/1

Janvier à juillet.

B-0074284/1

Août à décembre.

B-0074285/1 - B-0074286/1

1989

B-0074285/1

Janvier à mai.

B-0074286/1

Juin à décembre.

B-0074287/1 - B-0074288/1

1990

B-0074287/1

Janvier à juin.

B-0074288/1

Juillet à décembre.

B-0074289/1

1991

B-0074290/1

1992

B-0074291/1

1993

B-0074292/1 - B-0074293/1

1994

B-0074292/1

Janvier à mai.

B-0074293/1

Juin à décembre.

B-0074294/1

1995

B-0074295/1 - B-0074296/1

1996

B-0074295/1

Janvier à juin.

B-0074296/1

Juillet à décembre.

B-0074297/1 - B-0074298/1

1997

B-0074297/1

Janvier à juillet.

B-0074298/1

Août à décembre.

B-0074299/1 - B-0074300/1

1998

B-0074299/1

Janvier à mai.

B-0074300/1

Juin à décembre.